ANNEXE 25

Nos références à rappeler : ***URB/874.1-26.143***

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, la fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le SPW - Direction des Routes du Brabant Wallon dont les bureaux se situent à 1340 Ottignies, Avenue de Veszprem 3.

Le terrain concerné est situé à

- 1470 Baisy-Thy, rue Dernier Patard et rue de Houtain, parcelles cadastrées division 2, section M n°383B - division 2, section N n°64Y, 66C, 69K, 69L ;
- 1495 Villers-la-Ville, Chaussée de Namur, parcelle cadastré section A n°1Y.

Le projet consiste en l'**aménagement d'un giratoire au croisement de la RN5/RN93** et présente les caractéristiques suivantes :

- Aménagement d'un giratoire en forme de « cacahuète » en lieu et place du carrefour à feux tricolore ;
- Réaménagement des voiries d'accès : à l'est jusqu'à l'avenue des Elfes ; au nord jusqu'à la rue des Chanterelles ; à l'ouest, sur 100m ; au sud sur 335m ;
- Cheminement cyclable unidirectionnel le long de la RN5 (min 1,75m) et bidirectionnel le long de la RN93 (min 2,50m) ;
- Aménagement de passages piéton et de trottoirs permettant d'accéder aux arrêts de bus.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D.VIII.13 du CoDT.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
16 novembre 2026 au 1er décembre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, **à partir du 10 novembre 2026 jusqu'au 1er décembre 2026,** à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 6 novembre 2026

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE